

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 27 septembre 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. GRANDGUILLAUME

Convocation envoyée le 20 septembre 2012

Publié le 28 septembre 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 9

SCRUTIN : POUR : 78

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

### Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. François NOWOTNY
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLENSEGER	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Pierre PETITJEAN
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	Mme Claude DARCIAUX
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elizabeth REVEL	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mme Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	Mme Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Roland PONSAA	
M. André GERVAIS		

### Membres absents :

Mme Christine DURNERIN	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Myriam BERNARD	M. Jean-Patrick MASSON pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
M. Franck MELOTTE	M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Gilles TRAHARD	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Alain MILLOT
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Joëlle LEMOUZY
	M. Alain LINGER pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**Grand Nord - Projet de création de "l'Ecopôle Valmy" sous la forme d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) - Arrêt du bilan de la concertation préalable à la Création de la ZAC**

Par délibération du 22 mars 2012, la Communauté d'Agglomération Dijonnaise décidait d'organiser la concertation préalable avec le public, prévue à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, préalablement à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté sur le territoire nord de Dijon.

Il est envisagé l'aménagement d'un nouveau site d'accueil pour les activités et entreprises, en réalisant un véritable centre d'affaires de rayonnement régional, voir national, d'une emprise de 19 ha situé au Sud-Est du Parc Valmy, en bordure de la rocade Est.

Il est aujourd'hui proposé de dresser le bilan de cette concertation, qui s'est déroulée du 11 juin au 13 juillet 2012, sous la forme suivante :

- l'organisation d'une exposition, à la Mairie de Dijon ;
- la mise à disposition de l'Etude d'Impact et de l'avis de l'autorité environnementale rendu par l'Etat sur cette dernière et d'un registre et de bulletins de libre expression permettant la consignation des remarques et observations relatives au projet ;
- la parution de différents articles dans les journaux.

L'exposition et son contenu ont été annoncées par voie de presse et d'affichage.

Est annexé au rapport une note de synthèse retraçant les modalités de la concertation et établissant son bilan. Les annexes à cette note comportent un plan de situation, les relevés des articles de presse et d'informations publiés ainsi qu'un tableau des observations émises dans le cadre de l'exposition qui s'est tenue du 11 juin au 13 juillet 2012 et les réponses apportées par la Communauté d'Agglomération Dijonnaise.

Ces documents sont joints à la délibération.

Vu l'avis des commissions développement économique, et habitat, politique de la ville et urbanisme,

**LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :**

- **de prendre** acte du bilan de la concertation organisée, selon les dispositions de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté de « l'Ecopôle Valmy » sur les terrains situés au Sud-Est du Parc Valmy en bordure de la rocade Est ;
- **d'arrêter** le projet d'aménagement dans sa nature et ses orientations essentielles à ce qui a été soumis à la concertation du public.

GRAND NORD

ÉCOPÔLE VALMY

CONCERTATION PRÉALABLE

**GRAND NORD – ECOPOLE VALMY  
CONCERTATION PRÉALABLE A LA CRÉATION DE LA  
ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ**

**NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU BILAN DE LA CONCERTATION**

Dans un contexte de développement économique important de l'agglomération dijonnaise et pour répondre à une demande forte en immobilier tertiaire supérieur, la Communauté d'agglomération du Grand Dijon souhaite proposer un véritable centre d'affaires de rayonnement régional voire national. Le territoire Grand Nord, constitué de l'actuel Parc d'activités Valmy et de l'Ecopôle Valmy, se situera dès fin 2012 à seulement 10 – 15 mn de la gare TGV de Dijon Ville avec la ligne T2 du tramway.

La procédure d'aménagement du secteur prochainement opérationnel qui est situé au Sud-Est du Parc Valmy, d'une emprise d'environ 19 ha en bordure de la rocade Est et regroupant des terrains agricoles sera celle de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

La présente note tire le bilan de la concertation engagée au titre de cette procédure.

---

**NOTE DE SYNTHÈSE**

---

**La concertation préalable à la création de la ZAC s'est déroulée du 11 juin 2012 au 13 juillet 2012.** Conformément aux dispositions de l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme, cette concertation avait pour objectif de présenter aux habitants et aux associations les grands principes d'aménagement de ce secteur ainsi que de recueillir leurs remarques et observations.

Elle a été organisée conformément aux modalités définies par la délibération du Conseil Communautaire du 22 mars 2012 qui consistaient en :

- une exposition publique présentant les principaux enjeux et axes d'aménagement de la future opération « Ecopôle Valmy », comprenant l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, avec la mise à disposition au public d'un cahier destiné à recueillir ses remarques et observations sur le projet,
- la publication d'un article dans la presse.

L'ensemble des actions conduites dans le cadre de la concertation ont été annoncées par voie de presse.

**Le bilan de la concertation peut être synthétisé de la manière suivante :**

## **1. BILAN DES ACTIONS**

Un dispositif d'information et d'échanges reposant sur les actions suivantes a été mis en œuvre :

- l'organisation d'une exposition,
- la mise à disposition de l'Étude d'impact et de l'avis rendu par l'État sur cette dernière, d'un registre et de bulletins de libre expression permettant la consignation des remarques et observations relatives au projet,
- la parution de différents articles dans les journaux.

L'exposition et son contenu ont été annoncées par voie de presse et d'affichage.

### **Organisation de l'exposition**

L'exposition s'est tenue salle d'attente des Mariages en Mairie de Dijon, du 11 juin 2012 au 13 juillet 2012.

La tenue de l'exposition a été annoncée par voie de presse dans la rubrique des annonces légales du Bien Public (éditions des 26 mai 2012 et 18 juin 2012) et du Journal du Palais (éditions des 28 mai au 3 juin 2012 et des 18 au 24 juin 2012), et autres relais d'information (cf. détail ci-après).

Elle a permis de présenter, au travers de cinq panneaux, les objectifs, les orientations et le parti d'aménagement du projet Grand Nord – Ecopôle Valmy. L'étude d'impact et l'Avis de l'Autorité Environnementale du 4 juin 2012 ont également été mis à disposition du public sur le lieu de l'exposition. L'Avis de l'Autorité Environnementale du 4 juin 2012 a été également mis en ligne sur les sites internet de la Ville de Dijon et du Grand Dijon.

Un registre permettant la consignation des remarques et observations ainsi que des bulletins de libre expression étaient disponibles en libre accès sur le lieu de l'exposition. Quatorze remarques ont été formulées sur ces supports.

### **Les relais d'informations**

La concertation a fait l'objet d'une information continue et régulière, relayée par différents supports :

- **par voie d'affichage** : sur le lieu du présent projet, en mairie de Dijon, à la mairie annexe Toison d'Or, à la station de covoiturage Valmy,
- **sur le site internet de la communauté d'agglomération du Grand Dijon et de la Ville de Dijon,**
- **par voie de presse** : différentes parutions relatives au projet et à la procédure de concertation sont récapitulées ci-dessous :
  - **Site Web des EPLAAD**, actualités du 1er juin 2012 « Lancement de la concertation préalable ... », article relatif au lancement de la concertation ainsi qu'au projet.
  - **K6 FM**, extraits de la publication « La Matinale » du mardi 12 juin 2012 - Site Facebook, article relatif au lancement de la concertation ainsi qu'au projet.

- **Dijon Scope**, extrait de la publication du mardi 12 juin 2012 site web : « Grand Dijon : Lancement de la concertation ...», article relatif au lancement de la concertation ainsi qu'au projet.
- **Le Journal du Palais**, édition du lundi 18 juin au 24 juin 2012 « Bientôt l'écopôle Valmy... », article relatif au lancement de la concertation ainsi qu'au projet.
- **Le Moniteur**, édition du vendredi 13 juillet 2012 « Ecopôle Valmy : troisième acte »
- **Les Parcs de la Toison d'Or**, publication du vendredi 6 juillet 2012 – Site Facebook, article relatif au lancement de la concertation ainsi qu'au projet.
- **Dijon Mag**, publication de septembre 2012

Ces différents éléments figurent en annexe 3 à la présente note de synthèse.

## 2. ANALYSE DES CONTRIBUTIONS

Les questions et observations formulées dans le cadre de la concertation relèvent des thématiques suivantes :

- L'opportunité du projet et la programmation qui y sera développée,
- L'accessibilité modes doux du quartier,
- Le calendrier de l'opération.

Au vu de ces remarques les éléments de réponse ou d'information suivants sont apportés :

### ***Opportunité du projet et programmation développée***

*Les observations relatives à ce thème portent à la fois sur l'opportunité d'urbaniser de nouvelles surfaces tertiaires alors que certaines existantes restent vacantes, ainsi que sur le type d'entreprises qui seront installées.*

L'opportunité de développer de nouvelles surfaces tertiaires sur l'agglomération dijonnaise est indispensable au développement exogène de l'agglomération dijonnaise. En effet, la cible visée est la création d'un nouveau segment de marché de bureaux satisfaisant une demande de premier ordre. Ainsi, l'ambition du projet est de proposer un centre d'affaires métropolitain, accueillant des sièges sociaux et des centres de décision d'organismes à rayonnement régional ou national. Ce nouveau segment sera moteur d'une croissance de l'attractivité économique de Dijon. En effet, le développement de nouvelles surfaces tertiaires est une clef essentielle de la poursuite de la réussite économique de l'agglomération dijonnaise.

La densité proposée permettra d'éviter la pénurie de surface tertiaire consécutive au gel des programmes immobiliers tertiaires (moins 27% depuis fin 2009) qui a réduit le stock de bureaux d'environ 8% dans l'agglomération dijonnaise. Cette densité permettra également d'économiser le foncier disponible de l'agglomération dijonnaise.

En terme de programmation, parallèlement à l'accueil de ce type d'entreprises, l'Ecopôle Valmy accueillera des établissements de type services aux entreprises et à leurs collaborateurs mais aussi services aux autres habitants de l'Agglomération tels que des restaurants, salles de sport, salles de réunions mutualisées, conciergerie d'entreprises. La ligne directrice suivie dans le cadre de la conception de ce projet consiste à faire émerger des usages urbains bien souvent absents des quartiers de bureau. En cela, le modèle qui sera développé alimentera la réflexion autour du travail contemporain, c'est à dire une autre façon de travailler.

## **Accessibilité en modes doux**

*La problématique de l'accès modes doux à l'Ecopôle depuis notamment le Centre Commercial de la Toison d'Or (passerelle) a été évoquée à plusieurs reprises.*

Des aménagements dédiés aux piétons et aux vélos seront intégrés le long du tracé du tramway et mailleront l'ensemble de l'Ecopôle. A ce titre, il est prévu un franchissement modes doux de la rocade par l'ouvrage souterrain du tramway. L'accès modes doux à l'Ecopôle depuis les polarités voisines sera pris en compte afin d'ouvrir le quartier sur la Ville et de le rendre perméable à son environnement. Dans ce cadre là, la faisabilité d'une passerelle modes doux reliant la polarité du Centre Commercial de la Toison d'Or à l'Ecopôle Valmy sera étudiée.

Cette faisabilité sera l'occasion d'amorcer le débat portant sur le traitement de la façade arrière du Centre Commercial de la Toison d'Or.

## **Calendrier du projet**

*Concernant cette thématique, une seule observation y a fait indirectement référence en demandant quel type d'entreprises seraient présentes fin 2012. Il nous est, dès lors, apparu opportun de rappeler le calendrier du projet en préambule de tout autre développement :*

Il est précisé que l'élaboration du projet d'aménagement est intervenue entre fin 2011 et début 2012. Une fois le bilan de la concertation dressé, un dossier de création de la ZAC pourra être déposé courant du 3<sup>ème</sup> trimestre 2012. L'obtention de l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (préalable nécessaire à la maîtrise foncière du secteur) ainsi que l'approbation du dossier de réalisation interviendront courant du premier semestre 2013. S'en suivront le commencement des travaux d'espaces publics et du nouvel échangeur début 2014. Les travaux de construction des bâtiments accueillant les nouvelles entreprises débuteront en 2014 pour être livrés en 2016. Ainsi, les installations des entreprises interviendront en 2016 et non en 2012.

## **Conclusion :**

L'ensemble des remarques et observations formulées dans le cadre de la présente concertation seront prises en compte dans l'élaboration du projet d'aménagement de l'Ecopôle. En effet, ces dernières viendront amender la réflexion autour des thématiques abordées.

## **3. ANNEXES**

La note de synthèse est accompagnée des annexes suivantes :

Annexe 1 : Plan de situation

Annexe 2 : Relevé des observations

Annexe 3 : Relais d'information

GRAND NORD

ÉCOPÔLE VALMY

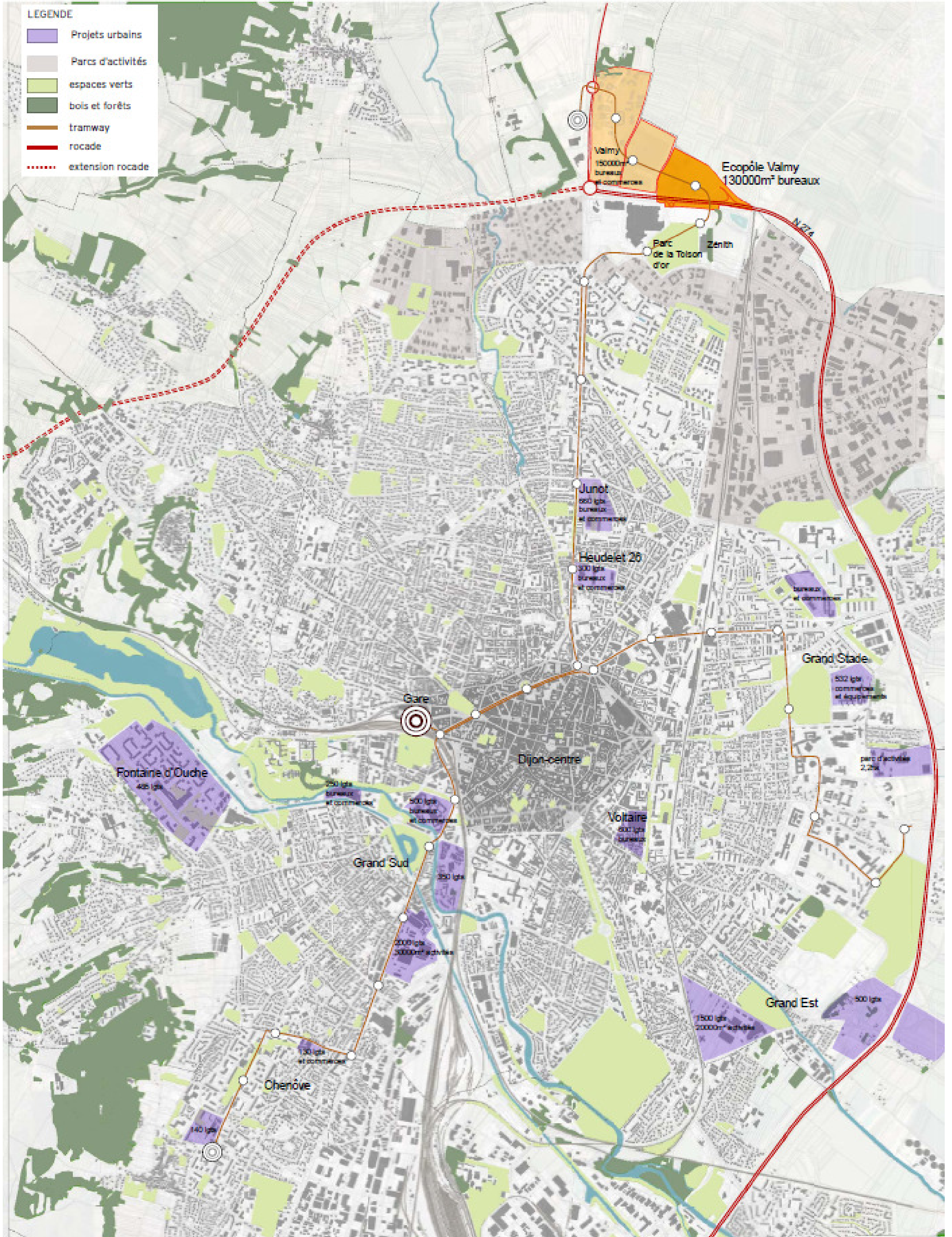
CONCERTATION PRÉALABLE

## ANNEXE 1

### **Plan de situation**









GRAND NORD

ÉCOPÔLE VALMY

## ANNEXE 2

### **Relevé des observations**



SUPPORT UTILISE (bulletin / cahier des observations)	N°	DATE	COORDONNEES	OBSERVATION	REPONSE
Bulletin	1	14/06/2012	LOUSTAUD	" Très beau projet. Il a le mérite d'avoir un impact bénéfique sur le stress lié à l'activité. Une autre façon de travailler qui devrait se généraliser."	Le projet propose un nouveau modèle urbain : une ville mosaïque reposant sur une ambition environnementale (parc comme cœur vert du projet, bâtiments basse consommation, gestion intégrée des eaux pluviales), la qualité urbaine (densité, espaces extérieurs...), des services mutualisés et de type urbains privés offerts aux entreprises et à leurs collaborateurs. La ligne directrice suivie dans le cadre de la conception de ce projet consiste à faire émerger des usages urbains bien souvent absents des quartiers de bureau. En cela, ce modèle qui sera développé alimentera la réflexion autour du travail contemporain, c'est à dire une autre façon de travailler.
Bulletin	2	14/06/2012	Inconnu	" Quelles entreprises vont s'installer d'ici fin 2012 ? " Téléservices, téléassistance, télésurveillance, tertiaire ?	<u>En préambule de cette interrogation, il convient de rappeler le calendrier de l'opération</u> : Il est précisé que l'élaboration du projet d'aménagement est intervenue entre fin 2011 et début 2012. Une fois le bilan de la concertation dressé, un dossier de création de la ZAC pourra être déposé courant du 3ème trimestre 2012. L'obtention de l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique ainsi que l'approbation du dossier de réalisation interviendront courant du premier semestre 2013. S'en suivront le commencement des travaux d'espaces publics et du nouvel échangeur début 2014. Les travaux de construction des bâtiments accueillant les nouvelles entreprises débuteront en 2014 pour être livrées en 2016. Ainsi, les installations des entreprises interviendront en 2016 et non en 2012. <u>En terme de programmation des entreprises</u> , il est trop tôt pour se prononcer mais l'objectif visé est d'accueillir du tertiaire de premier plan pour en faire un véritable centre d'affaires, c'est-à-dire des établissements de type sièges sociaux ainsi que des centres de décision d'organismes à rayonnement régional voire national. Parallèlement à l'accueil de ce type d'entreprises, l'Ecopôle Valmy accueillera des établissements de type services aux entreprises et à leurs collaborateurs mais aussi services aux autres habitants de l'Agglomération tels que des restaurants, salles de sport, salles de réunions mutualisées, conciergerie d'entreprises. Le développement de nouvelles technologies d'information et de
Bulletin	3	14/06/2012	GUILLOU	" Commerçant à la Toison d'Or et en centre ville, le projet du développement de l'écopole me paraît particulièrement intéressant avec notamment la possibilité de venir à pied ou en vélo par la future passerelle. (Forte attente de notre clientèle), ceci en toute sécurité."	L'accessibilité modes doux du quartier (notamment dans son aspect sécurisation) mais aussi son maillage interne ont été pris en compte dans la conception de l'Ecopôle. A cet effet, il convient de rappeler qu'un franchissement modes doux de la rocade est d'ores et déjà programmé. Il se situe sous l'ouvrage d'art qui servira d'armature de circulation au tramway.  La perméabilité du quartier à son environnement immédiat et aux polarités jouxtant l'opération sera un des paramètres qui rentrera dans la composition urbaine du projet. A ce titre, la faisabilité d'une passerelle modes doux reliant la polarité du Centre Commercial de la Toison d'Or à l'Ecopôle Valmy sera étudiée. L'option passerelle, qui reste à confirmer, est en effet proposée dans le but de raccourcir, de sécuriser et d'agréments les déplacements piétons et cyclables entre Valmy et les services du centre commercial de la
Bulletin	4	14/06/2012	SCHMITT	"Projet attractif mais qui a un coût pour la collectivité (retombées économiques) sachant que des surfaces en ville ( ex quartier Clémenceau) ne sont pas utilisés pleinement. N'est ce pas un projet "d'architecte" qui se fait plaisir au détriment du prix et surtout de la pérennité dans le temps (bois = matériaux certes renouvelable mais au coût élevé)."	<u>Sur l'utilité d'urbaniser ce quartier d'affaires alors que des surfaces tertiaires restent vacantes au sein de l'Agglomération dijonnaise (par exemple quartier Cité d'affaires Clémenceau)</u> : En préambule, il convient de rappeler que le quartier Cité des affaires Clémenceau est entièrement commercialisé : l'ensemble du foncier disponible a été vendu. Certes, des m² de ce type de surface ne trouvent pas encore preneurs à ce jour, mais ce stock est limité dans le temps et s'amenuise au fil de l'eau. L'objectif est ici de créer un nouveau segment de marché tourné davantage sur un tertiaire de premier ordre, segment qui profiterait qui plus est de l'armature du tramway. Notons que l'équilibre financier de l'opération (bilan dépenses/recettes provenant de la vente des lots à bâtir) sera recherché et que dans le même temps, ce projet sera vecteur d'importantes retombées économiques pour l'agglomération . Le nouveau segment de marché qui sera développé sera moteur d'une croissance de l'attractivité économique de Dijon. En effet, le développement de nouvelles surfaces tertiaires est une clef essentielle de la poursuite de la réussite économique de l'agglomération dijonnaise. Ainsi, la densité proposée permettra d'éviter la pénurie de surface tertiaire consécutive au gel des programmes immobiliers tertiaires (moins 27% depuis fin 2009) qui a réduit le stock de bureaux d'environ 8% dans l'agglomération dijonnaise.  Dans une autre mesure, tout cela participera à la valorisation de l'entrée Nord de Dijon, vitrine du dynamisme du Grand Dijon et vecteur de rayonnement pour les entreprises.  <u>Sur l'axonomie proposée</u> : Il convient de rappeler qu'il s'agit d'une image non contractuelle qui ne préfigure en rien de l'architecture (notamment choix des matériaux de façade) qui sera développée. En effet, seuls le modèle urbain, la qualité urbaine et la programmation seront arrêtés par la SPLAAD dans le cadre de leur mission d'aménagement du site. Des préconisations architecturales seront déterminées dans le cadre de la rédaction des fiches de lots par la SPLAAD mais en aucun cas un seul et même matériau (en l'espèce le bois) ne sera imposé.
Bulletin	5	14/06/2012	Inconnu	"Travaillant à Valmy dans le parc existant, j'espère que l'accès piéton de notre zone va enfin être pris en compte, afin de ne plus avoir à traverser à pied le rond point entre le centre commercial et Valmy. Le tracé du tramway est très excentré donc je compte sur la passerelle piéton pour pouvoir enfin mieux circuler dans la zone."	cf Réponse Bulletin 3.
Bulletin	6	14/06/2012	GAILLY Nathalie	"De nombreux clients et commerçants nous ont alerté sur la dangerosité du parcours piéton entre le quartier Valmy et le centre commercial. La passerelle piétonne est donc très attendue, pour raccourcir les parcours, le tracé du tramway occasionne un grand détour."	cf Réponse Bulletin 3.
Cahier	7	14/06/2012	GAILLY Matthieu	"Passerelle piétonne très attendue."	cf Réponse Bulletin 3.
Cahier	8	14/06/2012	FRANCOLE Micheline	"Des plans de Dijon intégrant les nouveaux quartiers."	Les plans de tramway seront équipés de plans de quartier.
Cahier	9	21/06/2012	LEVY Michel	"C'est bien d'avoir mis des arrêts rapprochés pour le Tram à Valmy, cela dessert des actifs en bonne santé, Mais entre République et Grand Dijon il n'y a pas d'arrêt, et des habitants nombreux pas tous jeunes. Le Tram n'a pas assez d'arrêts"	La distance entre les arrêts « République » et « Grand Dijon » est d'environ 750 m, soit au plus 375 m pour rejoindre un arrêt. Cette distance inter-arrêt est effectivement un peu plus élevée que la moyenne générale constatée sur la ligne T1 ou sur le sud T2. Si d'autres arrêts avaient été implantés sur le tronçon « République » et « Europe », les arrêts auraient été décalés par rapport aux gros carrefours stratégiques, qui servent en même temps de pôles de correspondance avec les bus. En effet, les carrefours « Junot » et « Nation » sont incontournables afin d'assurer une bonne interconnexion avec le réseau de bus Divia. Rajouter un arrêt ou deux aurait comme conséquences : soit d'avoir des points d'arrêt trop proches, soit de ne plus être en correspondance avec « Junot » et « Nation ». Aussi, la configuration actuelle permettra à T2 d'avoir une vitesse commerciale élevée; le tram sera ainsi très concurrentiel par rapport à la voiture particulière pour rejoindre le Nord de l'agglomération. C'est un point fort pour la zone de Valmy.
Bulletin		04/07/2012	Inconnu	Votre numéro affiché sur les panneaux des navettes gratuites ne fonctionne plus. A qui doit-on s'adresser	Ce point sera vérifié avec le délégataire en charge de l'exploitation de ces navettes City. Le N° de téléphone d'information voyageur est le 03 80 11 29 29.
Bulletin		04/07/2012	M. BERTRAND Guy	Pourquoi cette création alors que l'on voit des tas de locaux vides à louer ou à céder. Par exemple : Zone Nord, Hauteville, Quetigny, Chenôve, Fontaine/Ahuy ...etc. Si c'est pour faire marcher le bâtiment, c'est bien, si c'est pour ruiner les banques et que l'on vienne à leur secours c'est moins bien.	Il convient de dissocier l'offre en locaux neufs de celle existante, que l'on appelle aussi de "seconde main". Tout comme pour le logement, la croissance démographique d'un territoire nécessite la production de logements neufs pour renouveler le parc existant. En matière de bureaux, la croissance économique nécessite également une offre en neuf pour favoriser le parcours des entreprises qui ne peuvent se contenter que d'un marché de seconde main pour satisfaire leurs exigences.
Cahier	11	15/07/2012	M DEUILLI	"Enfin une bonne idée d'étendre la ville "hors les murs". Il y a suffisamment d'espaces libres plutôt que de densifier les logements comme à Fontaine d'Ouche aux détriment des espaces verts"	Ce projet d'urbanisation a été conçu en "couture" du tracé du tramway. La politique de développement urbain durable porte à la fois sur le renouvellement urbain, en utilisant tous les espaces disponibles au sein de l'urbanisation pour éviter l'étalement urbain, et sur les quelques extensions mesurées et maîtrisées s'inscrivant en continuité de l'urbanisation existantes, comme ici sur Valmy. De plus, la densité développée permettra de contraindre l'étalement urbain. Par ailleurs, les espaces verts sont et resteront très présents sur le quartier de la Fontaine d'Ouche.
Bulletin	12	15/07/2012	DUVILLARD Paul	" Dijon doit redevenir un ville de > résidences, travail, banques, une ville du 21ème siècle"	Le projet prévoit une diversité de fonctions urbaines pour devenir un "lieu de vie" à part entière : activités tertiaires, services privés, équipements... L'habitat a été écarté du fait de l'éloignement des équipements résidentiels (écoles, collèges, services sociaux...) et du fait que de nombreux logements se construisent déjà sur le reste de la Ville de Dijon.
Bulletin	13	15/07/2012	MONNIN Martine	"Je suis pas d'accord pour le nouveau réseau des bus ni pour le tram. Mais pour l'écopole Valmy cela fera beaucoup changement et ça fera un petit plus. Que va devenir notre réseau de Bus ligne 4 de Chenôve et les bus qui vont à Fontaine les Dijon jusqu'au centre commercial ???"	Le Réseau Divia Bus + Tram est pensé non plus comme un réseau en « étoile » mais en maillage du territoire autour de la colonne vertébrale que sont les 2 lignes de Tram. Le réseau sera hiérarchisé avec : le Tram et les Lianes qui proposent une offre élevée sur une forte amplitude, des lignes de périphérie de moindre importance, une ligne circulaire permettant de rejoindre les grands pôles de la Ville de Dijon sans transiter par le centre ville, et une multitude de services annexes venant compléter ce réseau (Bus Class, Flexo, Proxi, Service nocturne, « Pleine Lune »...). La LIANES 4 (Lignes A Niveau Elevé de Service) est conservée entre Chenôve et Fontaine en passant par le centre ville de Dijon (au niveau des Galeries Lafayette). L'itinéraire dans Chenôve est légèrement revu en bout de ligne (desserte d'une partie de Marsannay + terminus en Centre Commercial Casino de Chenôve) et dans Fontaine les Dijon, seule la branche vers Nation est conservée. La desserte du centre commercial de Fontaine les Dijon sera effectuée par la future ligne 10. Toutes informations concernant le nouveau réseau sont disponibles soit par téléphone au 03 80 11 29 29, soit sur le site internet www.diviabusettram.fr



CONCERTATION PRÉALABLE

GRAND NORD

ÉCOPÔLE VALMY

## ANNEXE 3

# RELAIS D'INFORMATION





GRAND NORD

ÉCOPÔLE VALMY

CONCERTATION PRÉALABLE

**Par voie d'affichage**





**Communauté de l'Agglomération Dijonnaise  
Ville de Dijon  
Grand Nord – Concertation Ecopôle Valmy**

Dans le cadre de la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Ecopôle Valmy », projet de parc d'activités à vocation tertiaire situé sur le territoire nord de Dijon, et conformément aux modalités définies par délibération du conseil communautaire en date du 22 mars 2012, une exposition se déroulera du 11 juin 2012 au 13 juillet 2012.

Celle-ci présentera les principaux enjeux et axes d'aménagement de la future opération « Ecopôle Valmy », située dans la continuité du parc d'activités Valmy, le long de la Rocade de Dijon (voie G. Pompidou).

Cette exposition publique comprendra également l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale et sera consultable à la Mairie centrale de Dijon, salle d'attente des mariages :

- du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 ;
- le samedi matin de 9h00 à 12h00, excepté le samedi 16 juin 2012.

***A cette occasion, un cahier d'observations sera mis à la disposition du public, qui pourra consigner observations sur le projet.***

COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE  
40 avenue du Drapeau – BP 17510 – 21075 Dijon Cedex – Téléphone : 03 80 50 35 35 - Télécopie : 03 80 50 13 36  
Mél : [contact@grand-dijon.fr](mailto:contact@grand-dijon.fr) – Site Internet : [www.grand-dijon.fr](http://www.grand-dijon.fr)  
Divis : Liane 2 – arrêt "LA FAYETTE – LE GRAND DIJON"





*Ville de Dijon*

*Cabinet des Adjoint*

Dossier suivi par JM RAOUT  
03 80 74 73 87

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Nous, Maire de la ville de DIJON, certifions avoir procédé à l’affichage en mairie place de la Libération du 30 Mai au 13 Juillet 2012, de l’avis de concertation relatif à

**Communauté de l’Agglomération Dijonnaise**

**Ville de Dijon**

**Grand Nord – Concertation Ecopôle Valmy**

Fait à Dijon le 13 Juillet 2012

pour le Maire

**Le Premier Adjoint,**



**Alain MILLOT**

TELEPHONE : 03.80.74.51.51 TELECOPIE : 03.80.74.73.80  
Adresser toute correspondance à Mairie de Dijon B.P. 1510 21033 DIJON CEDEX

CONCERTATION PRÉALABLE

GRAND NORD

ÉCOPÔLE VALMY

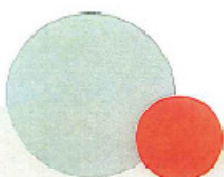
**LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU GRAND DIJON  
OUVRE LA CONCERTATION  
PRÉALABLE SUR LE PROJET  
D'AMÉNAGEMENT  
DE L'ÉCOPÔLE VALMY**

Du lundi 11 juin 2012  
au vendredi 13 juillet 2012  
Salle d'attente des mariages  
Mairie de Dijon

Horaires de l'exposition

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 18h  
Le samedi matin de 9h à 12h excepté le samedi 16 juin

Des bulletins  
de libre expression  
et un cahier d'observations  
sont mis à disposition,  
exprimez-vous !





GRAND NORD

ÉCOPÔLE VALMY

CONCERTATION PRÉALABLE

**Sur le site internet de la communauté  
d'agglomération du Grand Dijon  
et de la Ville de Dijon**





## Grand Nord - Concertation Ecopôle Valmy



Dans le cadre de la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) «Ecopôle Valmy», projet de parc d'activités à vocation tertiaire situé sur le territoire nord de Dijon, et conformément aux modalités définies par délibération du conseil communautaire en date du 22 mars 2012, une exposition se déroulera du 11 juin 2012 au 13 juillet 2012 :

à la Mairie centrale de Dijon,  
salle d'attente des mariages.

· Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 18h00,  
Le samedi matin de 9h00 à 12h00, excepté le samedi 16 juin 2012.

Cette exposition publique comprendra également l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale.

Celle-ci présentera les principaux enjeux et axes d'aménagement de la future opération «Ecopôle Valmy», située dans la continuité du parc Valmy, le long de la Rocade de Dijon (voie G. Pompidou).

A cette occasion, un cahier d'observations sera mis à la disposition du public, qui pourra consigner ses remarques et observations sur le projet.



GRAND NORD

ÉCOPÔLE VALMY

CONCERTATION PRÉALABLE

**Par voie de presse**



**Site web – rubrique actualités**

## **Lancement de la concertation préalable sur le projet d'aménagement du territoire Grand Nord : ZAC Ecopôle Valmy**

Ce lundi 11 juin 2012 à l'hôtel de Ville de Dijon s'ouvre la concertation préalable à la création par la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de l'Ecopôle Valmy. Ce projet vient poursuivre le développement économique initié au Nord de la Ville par l'aménagement d'une troisième phase d'environ 19 ha. Celle-ci propose un centre d'affaires d'environ 130 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher en continuité direct avec le Parc Valmy le long de la Rocade Est, sur la ligne T2 du tramway.

[Lire le dossier de presse](#)

[Découvrir les 5 panneaux de la concertation préalable](#)





Extraits de la publication « La Matinale » du Mardi 12 juin 2012 sur





## **L'info de la matinale de ce mardi 12 juin 2012**

par K6FM La matinale, mardi 12 juin 2012, 01:24

Une grande consultation préalable à la création par le Grand Dijon de la ZAC de l'écopôle Valmy vient d'être lancée. Un projet qui proposera un centre d'affaires de 130 000m<sup>2</sup> relié directement à la rocade et à la ligne T2 du tram.





dijOnscOpe  
Maintenant, vous savez.

**Site web - publication le Mardi 12 Juin 2012**

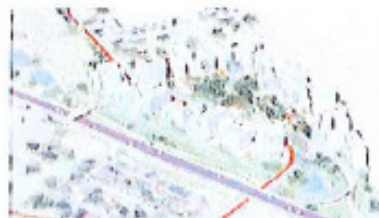




Urbanisme | Flash Actu | Communiqué de presse

## Grand Dijon: Lancement de la concertation préalable à l'aménagement de l'Ecopôle Valmy

par Bastien Zaouche | dijOnscope | mar 12 jun 12 | 16:07



La concertation préalable ouverte au public concernant la Zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'Ecopôle Valmy est en marche ! Lancée officiellement lundi 11 juin 2012, elle marque la troisième étape de l'aménagement du parc d'activités Valmy, dans le secteur Grand Nord. "Centre d'affaire au rayonnement régional, voire national", ce projet urbanistique est porté par la communauté d'agglomération du Grand Dijon, et s'inscrit dans une perspective écologique.

D'une superficie prévue d'environ 130.000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, ce projet composé de bureaux sera situé dans la continuité du parc d'activités tertiaires Valmy I, où des entreprises sont déjà implantées, ainsi que Valmy II, où est prévue l'ouverture d'un [pôle sanitaire et médico-social](#) en septembre 2013. Dès septembre 2012, l'Ecopôle sera accessible en 10-15 minutes depuis la gare TGV de Dijon, grâce à la ligne T2 du tramway, qui passera au cœur de la zone. L'aménagement, confié par concession à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) se déroulera en 3 phases.

La concertation autour du projet, dont les modalités ont été déterminées à une réunion du Grand Dijon le 22 mars dernier, comprend :

- Une exposition publique des 5 panneaux descriptifs du projet (également consultables [ici](#)) jusqu'au 13 juillet 2012 à la Mairie centrale de Dijon, salle d'attente des mariages. Ouverture du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, le samedi matin de 9h00 à 12h00, excepté le samedi 16 juin 2012. Sera mis à disposition un cahier des observations sur lequel le public pourra consigner des remarques et suggestions.
- L'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale.
- La parution d'un article dans la presse.

Pour plus d'informations, lire ci-joints ou ci-après le [dossier de presse](#) du Grand Dijon concernant l'Ecopôle Valmy, ainsi que les [panneaux descriptifs](#) du projet.

### A lire sur dijOnscope :

- Bourgogne : Un nouveau pôle sanitaire et médico-social à Dijon-Valmy (11/01/2011)  
<http://www.dijonscope.com/010397-bourgogne-un-nouveau-pole-sanitaire-et-medico-social-a-dijon-valmy>
- Parc Valmy : Vers un bâtiment le plus économe en énergie de Bourgogne (25/11/2009)  
<http://www.dijonscope.com/001989-parc-valmy-vers-un-batiment-le-plus-econome-en-energie-de-bourgogne>

# le Journal du Palais

Edition du lundi 18 juin au 24 juin 2012



**Culture.** En pleine rénovation depuis mars 2011, le musée des Beaux-Arts de Dijon fait peau neuve. Première étape réussie : le retrait de l'échafaudage de la façade nord.

## Le musée du futur se dessine

**L**a façade nord du palais des ducs, datant du XIV<sup>e</sup> siècle, a retrouvé ses couleurs, après une action intensive : les pierres altérées ont été changées, les joints refaits à neuf, les sculptures, les lucarnes, la balustrade et les gargouilles remplacées ou nettoyées. La façade arbore désormais des pierres propres le long desquelles courent des bayoux en couleur brillante. « Je vous assure, la rénovation a été très peu de temps en ce qui concerne votre plus », précise Eric Pallot, directeur en chef des monuments historiques. Le chantier a permis de dessiner les contours du futur musée des Beaux-Arts de Dijon, plus ouvert sur la ville. L'accueil des visiteurs se fera, une fois le chantier terminé, dans une salle voûtée dans laquelle un ascenseur très panoramique sera installé pour accéder aux étages supérieurs. En parallèle, un nouvel escalier, petit et discret, a été



Le chantier a permis de dessiner les contours du futur musée des Beaux-Arts de Dijon.

construit. Une extension contemporaine revêtue d'un alliage de cuivre doit viendrait intégrer la circulation verticale. Le choix de la couleur n'a pas été basé au hasard, qui permettrait de détacher cet objet de l'environnement de toitures d'ardoises, une façon d'illuminer le caractère contemporain de cette installation : « Nous souhaitons inscrire du contemporain dans ce bâtiment préexistant non pas pour effacer son héritage mais pour faire dialoguer le passé et le présent », précise Eric Pallot. Le but est de raconter l'histoire

du palais, objet de nombreux changements architecturaux au fil des époques. La salle des tombeaux est, elle aussi, en pleine réflexion. Dans un décor chaotique, les tombeaux sont bel et bien à soigneusement protégés par des caissons. Quant à la tribune des musiciens et aux murs de la chapelle, ils ont été démontés pour être restaurés. Les fenêtres ont d'ores et déjà été changées et les dalles du sol refaites pour mieux les protéger. Au troisième étage, les espaces libérés par le démontage des collec-

tions sont en voie de reconstruction pour accueillir la nouvelle muséographie ainsi que des espaces destinés au confort du public et à la médiation. Ce troisième étage accueille également un balcon qui permet une vue idéale sur la ville de Dijon et sur les toits du palais des ducs. Des ouvertures ont été aménagées car il faut permettre au visiteur de découvrir la ville en même qu'il découvre le musée. Au rez-de-chaussée, le sol de la cour de Bas se poursuivra jusqu'à la rue, sous les voûtes, qui ouvraient un lieu historique à plus de cent mètres. Son installation est pensée de façon à ce que, l'été, les portes grandes ouvertes donnent sur une terrasse qui se fonde dans le décor. Car la cour de Bas deviendra bientôt la vitrine et le point central du musée. Toutefois, le musée des Beaux-Arts offrira bientôt aux dijonnais une vue inédite sur leur ville et sa culture.

Christina Bernheim

**Développement.** La concertation est ouverte en vue de la création d'un nouveau parc d'affaires écologiquement responsable au nord de Dijon.

## Bientôt l'écopôle Valmy...

**L**undi 11 juin, la ville de Dijon a lancé la concertation sur la création, sous l'égide du Grand Dijon, de la zone d'aménagement concerté (Zac) de l'écopôle Valmy. Un projet qui s'inscrit dans la poursuite du développement économique du nord de la ville avec le lancement d'une troisième phase d'aménagement d'environ 150 hectares en continuité directe avec le parc d'activités

Valmy. L'écopôle et le parc d'activités Valmy formeront à eux deux le territoire Grand Nord. Celui-ci étend sur 116 hectares au total - actuellement seuls 45 hectares sont occupés par le parc Valmy. Ce projet de 19 hectares comprend le secteur situé au sud-est du parc Valmy, en bordure de la route de Est et regroupe un ensemble de terrains agricoles. L'objectif principal est de proposer 130.000 mètres carrés de planchers aux entreprises ter-

ritales, en trois phases. Concrètement, c'est un nouveau modèle urbain et écologique qui est proposé à base de bâtiments basse consommation (BBC), de gestion des eaux de pluie sans tuyaux, de services mutualisés pour les entreprises (restaurants, salles de réunion, crèches, salles de sport) ainsi que de gestion de la qualité urbaine aussi bien au niveau de la densité qu'au niveau de l'organisation des espaces extérieurs. Ce quartier

d'affaires à pour vocation à devenir la vitrine économique du Grand Dijon. La ligne 2 du tramway desservira cet espace. Le projet d'aménagement sera confié à la Société publique locale d'aménagement d'agglomération dijonnaise (Splad). Plus largement, la création de l'écopôle Valmy s'inscrit dans une politique publique d'offre foncière dans le but d'attirer de nouveaux emplois.

C.B.

**Santé.** Une étude de PWC et Hope concerne le CHU de Dijon...

## La médecine personnalisée en bonne voie

**U**ne étude réalisée conjointement par l'entreprise d'audit PWC et la Fédération européenne des hôpitaux (Fepoh) dans six pays européens (Danemark, Finlande, France, Hongrie, Slovaquie et Espagne) révèle toute l'importance de la médecine personnalisée. Nombreux sont les hôpitaux européens qui ont développé ces services sans pour autant éla-

borela même stratégie. Le centre hospitalier universitaire (CHU) de Dijon, qui s'est lancé dans la course, a opté pour le développement de plateformes d'optimisation des diagnostics et des traitements ainsi que pour des programmes de télémédecine en pathologie et en neurologie. PWC et Hope attirent l'attention des hôpitaux sur la défi que représente le développement de la télémédecine aux yeux de nos patients : l'investi-

re de nouveaux champs de recherche dans le domaine de la génétique par exemple, l'adoption de nouvelles technologies comme l'imagerie, l'analyse de données et les outils portables des professionnels de santé et du patient pour en faire un acteur de santé. L'étude révèle également les principaux obstacles généralement rencontrés : le manque de fonds pour la recherche, l'absence de démonstration scientifique

forte dans certains domaines, le manque de connaissances des professionnels de santé en médecine personnalisée et l'absence de modèles économiques pérennes en matière de certification et de remboursement. Le CHU se poste en bonne position avec un matériel médical de pointe dont l'acquisition de nouvelles technologies d'imagerie telles que l'IRM 3 Tesla.

C.B.

## Tourisme

DÉJÀ 50.000 VISITEURS À ALÉSIA. Le Musée créé par le conseil général de Côte-d'Or sur le site d'Alésia a reçu son 50.000<sup>e</sup> visiteur, le 12 juin. Pendant le seul mois de juin 4.700 scolaires sont attendus dans le bâtiment imaginé par Bernard Tschumi.

**LES OFFICES DE DIJON ET DE LA CÔTE DE NUITS RENFORCENT LEUR ALLIANCE.** Les quatre offices de tourisme de Dijon, de Marsannay-la-Côte, de Gevey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges ont renouvelé la convention qui les unit, dont la vocation est de coordonner leurs actions en faveur de la promotion touristique de la destination, de l'accueil et de l'information des touristes. Cette convention s'inscrit dans une démarche de valorisation de la destination touristique et ornatoiristique « Dijon Côte de Nuits », qui s'est déjà concrétisée par la mise en place du Pass Dijon-Côte de Nuits et l'obtention du label « Vignobles et découvertes ».

## Formation

**L'ESC SIGNE UNE CONVENTION AVEC L'ORDRE DES AVOCATS...** L'école supérieure de commerce de Dijon et l'ordre des avocats du barreau de Dijon ont signé une convention dont l'objectif est de faire découvrir le métier d'avocat aux étudiants. Une conférence baptisée « Conférence du bâtonnier » sera organisée tous les ans à l'ESC, obligatoire pour les élèves de première année, facultative pour les autres. Une conférence plus spécialisée, sur le thème du droit des associations, sera également proposée et animée par des avocats, obligatoire pour les présidents et membres des bureaux des associations étudiantes.

**... ET RENOUVELLE SON PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ÉPARGNE.** Le groupe ESC Dijon-Bourgogne et la caisse d'épargne Bourgogne-Franche-Comté ont renouvelé leur partenariat en faveur de la formation et de l'insertion professionnelle des étudiants handicapés. La banque va subventionner l'ESC à hauteur de 6.800 euros en 2012 pour l'aider à accueillir des étudiants souffrant d'un handicap : organisation d'une opération de sensibilisation au handicap lors de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées, acquisition de matériels et outils de bourses à des étudiants handicapés.

**L'IRAS D'AUXERRE REMET SES DIPLOMES.** L'école supérieure de management d'Auxerre a remis, le 15 juin, ses diplômes, au Silex, salle de musiques amplifiées. Une vingtaine de jeunes ont obtenu leur diplôme cette année, au terme de trois années d'études en alternance ou en formation initiale, avec une interaction permanente avec le monde de l'entreprise. Installée à la maison de l'entreprise d'Auxerre, où étudient près de 80 jeunes au total, l'école a déjà formé 430 jeunes en 20 ans. Ses diplômés trouvent, pour 95 à 98 % d'entre eux, rapidement un travail à la sortie.

## Transport

**UN CABINET INTERNATIONAL D'AFFAIRES POUR LES BUS HYBRIDES DE DIJON.** Erick Rambaud Martial, structure internationale d'avocats d'affaires, vient de finaliser, au profit d'Hiélice Bus et de Bardays Integropost Infrastructure Projects, les achats de l'appel d'offres du Grand Dijon, l'attribution d'un contrat de partenariat nouveau portant sur la conception, la réalisation, l'entretien et la maintenance d'une flotte de 102 bus hybrides qui comprennent l'essentiel de la flotte de Divis. Le contrat, entré en vigueur le 31 mai, s'étend sur une période de 15 ans et se monte à 80 millions d'euros.

**en bref**

# LE MONITEUR

Edition du vendredi 13 juillet 2012



## BAS-RHIN

## Lingenheld Environnement prend son élan



Le site d'Oberschaeffolsheim du groupe Lingenheld comprendra 1200 m<sup>2</sup> de bureaux (dont 300 m<sup>2</sup> dédiés aux travaux de recherche et développement) et 3500 m<sup>2</sup> pour la maintenance. Il concentrera les activités environnementales alsaciennes de l'entreprise.

L'agence d'architecture Rey Lucquet accompagnera l'aménagement du plus vaste site du groupe familial de travaux publics Lingenheld, sur la colline d'Oberschaeffolsheim qui domine l'ouest de Strasbourg. «Les deux architectes présélectionnés, dont l'agence Denu & Paradon, avaient trouvé des réponses très différentes, en particulier dans leur manière de mettre en valeur le site par rapport à l'axe de la cathédrale de Strasbourg. Nous avons beaucoup hésité», confie Georges Lingenheld, président du groupe.

## Course d'obstacles

Révéléateur de l'image de qualité que souhaite véhiculer l'entreprise de Dabo (Moselle), le difficile choix de l'architecte aura été pourtant l'étape la plus simple de la gestation de ce projet, après la course d'obstacles administratifs achevée au premier trimestre 2012: pour passer de 16 à 27 ha et

concentrer les activités environnementales alsaciennes sur un seul site, la modification du plan local d'urbanisme s'est ajoutée au dossier d'autorisation d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. L'aboutissement des deux procédures enclenche le lancement de l'investissement de 10 millions d'euros: les travaux engagés cet été portent sur 1200 m<sup>2</sup> de bureaux (dont 300 m<sup>2</sup> dédiés aux activités de recherche et développement) et 3500 m<sup>2</sup> pour la maintenance. Depuis l'absorption de l'entreprise Haar en 2009, deux nouvelles compétences ont enrichi l'activité environnementale de Lingenheld (21 millions d'euros de chiffre d'affaires sur un total de 106 millions pour 430 salariés en 2011): la déconstruction et le désamiantage se sont ajoutés à la dépollution de sols et au recyclage. A effectifs globaux constants à court terme,

Oberschaeffolsheim intégrera les activités d'Haguenau et une partie de celles de Metz. L'entreprise espère que cette nouvelle force de frappe lui permettra de créer une cinquantaine d'emplois dans les cinq ans.

## Marchés porteurs

Site de la plus grande centrale photovoltaïque de France, l'ex-base aérienne de Toul offre la référence de l'année en désamiantage, activité portée par Axium, filiale de Lingenheld, qui exécute les chantiers en site occupé de l'assureur MMA et du Conseil de l'Europe à Strasbourg. En dépollution, quinze implantations de la SNCF conduisent l'entreprise au-delà de ses horizons géographiques habituels, en Franche-Comté et dans les Ardennes. Au nord de l'Alsace, Lingenheld dépolluera le site du chimiste Rohm and Haas à Lauterbourg, pendant les deux prochaines années.

■ Laurent Miquet

## FRANCHE-COMTÉ

## Trio de constructeurs pour village bois

Les constructeurs de maisons en bois Chauvin, Chalets Claudet et Gardavaud Habitations s'associent dans un projet d'écovillage en bois de 110 logements, près de la frontière Suisse.

«La maison individuelle va perdre du terrain», pronostique Laurent Chauvin, DG de Chauvin SAS, à Mont-sous-Vaudrey (Jura). En attente d'un permis d'aménager, l'écovillage, localisé à La

Ferrière-sous-Jougne (Doubs), comptera trente-cinq logements collectifs sur trois niveaux et cinq maisons individuelles. Construit en ossature bois, le programme de l'architecte savoyard Jean-Pierre Jourdan entrera en chantier fin 2012. Réunissant les trois investisseurs, la société immobilière Immo Bois se charge aussi de la commercialisation. ■ C.F.

## LORRAINE

## Des performances BBC perfectibles

Les consommations de chauffage causent les principaux écarts entre les performances calculées et réelles des bâtiments à basse consommation. Missionné par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, le Centre d'études techniques de l'équipement de l'Est a présenté le 22 juin à Strasbourg les résultats de deux ans de suivi des 22 bâtiments lorrains qui ont anticipé l'entrée

en vigueur de la réglementation thermique 2012 dans le cadre du programme d'expérimentation du bâtiment (Prebat). Dans 13 logements réhabilités par Le Toit Vosgien à Raon-l'Étape, la surconsommation provient surtout des habitudes de locataires âgés. Au bureau d'études Fluid'Concept de Neufchâteau, la pompe à chaleur air-eau ne tient pas ses promesses. ■ L.M.

## LORRAINE

## Deux appels à projets pour la forêt

Le conseil régional lance deux appels à projets de 300000 euros pour faciliter l'accès à la ressource bois issue des petites parcelles privées. Le premier programme vise à créer des routes forestières pour faciliter l'entretien et l'exploitation. Le second cherche des réponses aux problèmes de gestion des propriétés forestières éclatées.

## DIJON

## Ecopôle Valmy: troisième acte

La concertation préalable à la création de la ZAC de l'Ecopôle Valmy se déroule jusqu'au 13 juillet. Cette 3<sup>e</sup> phase du parc d'activités nord, d'environ 19 ha, consiste à bâtir un centre d'affaires de 130000 m<sup>2</sup> de surface de plancher le long de la ligne du tramway. Le Grand Dijon a confié une concession d'aménagement à la société publique locale d'aménagement de l'agglomération dijonnaise.

## RHIN SUPÉRIEUR

## Programme européen pour les énergies renouvelables

L'utilisation de la biomasse fait partie des 15 projets approuvés le 19 juin par le comité de suivi du programme européen Interreg Rhin supérieur. Au chapitre «développement durable», figure un système d'information géographique pour la planification transfrontalière des énergies renouvelables. Au nord de la région, l'eurodistrict Pamina réfléchit à des montages coopératifs pour ce type de projets.



Publication du Vendredi 6 juillet 2012 sur

**facebook**



### Consultation publique «Ecopôle Valmy», Oui à la passerelle VALMY-TOISON D'OR

Dans le cadre de la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) «Ecopôle Valmy», projet de parc d'activités à vocation tertiaire, une exposition se déroulera du 11 juin au 13 juillet 2012 à la Mairie de Dijon, salle d'attente des mariages.

Cette exposition publique présentera les principaux enjeux et axes d'aménagement de la future opération «Ecopôle Valmy», située dans la continuité du parc Valmy, le long de la Rocade de Dijon (voie G. Pompidou).

A cette occasion, un cahier d'observations sera mis à la disposition du public, qui pourra consigner ses remarques et observations sur le projet.

J'appelle les entreprises de notre zone à se rendre en mairie afin de soutenir ce projet de développement et tout particulièrement en faveur de la réalisation d'une passerelle reliant la zone de restauration de Valmy au centre commercial Toison d'Or.

Aujourd'hui, un nombre important de personnes traverse le rond point POMPIDOU (sortie rocade) en total absence de sécurité. Pour une plus grande sécurité de nos salariés, il est important que cette passerelle voit le jour.

